

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 011-8568/20/BM

■ **Approbation du transfert de la subvention d'investissement pour les tranches 2018 et 2019 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017-2019 attribuée initialement à la commune de Saint-Cannat pour des opérations sur des réseaux d'assainissement et eau potable** MET 20/15869/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

La Commission permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 avril 2020, a décidé la réaffectation de l'aide financière du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2018-2019, pour la tranche 2018, relative à des opérations sur des réseaux d'assainissement et eau potable, attribuée initialement à la commune de Saint-Cannat. Il convient d'approuver ce transfert de subvention à la Métropole Aix-Marseille-Provence suite au transfert de compétences du 01 janvier 2018.

Le montant de cette aide financière est de 253.015 euros HT.

Pour rappel, le montant total des opérations d'investissement concernées par ces subventions est de 651.638 euros HT, pour la tranche 2018, et se décline ainsi :

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020

- Assainissement collectif : rénovation et construction de réseaux AEP, montant des travaux : 283.238 euros HT,
- Eau potable : rénovation et construction de réseaux AEP, réhabilitation des bassins et des fontaines, montant des travaux : 292.000 euros HT,
- Eau potable : recherche d'une ressource en eau souterraine et équipements AEP, montant des travaux : 76.400 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations reste inchangé :

Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Partenariat Métropolitain » 1. Assainissement collectif : rénovation et construction de réseaux AEP.	40 %	113.295 euros
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Partenariat Métropolitain » 2. Eau potable : Rénovation et construction de réseaux AEP, réhabilitation des bassins et des fontaines.	40 %	116.800 euros
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Partenariat Métropolitain » 3. Eau potable : recherche d'une ressource en eau souterraine et équipements AEP.	30 %	22.920 euros
Montant total HT financement		253.015 euros HT
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence - Opération 1	60 %	169.943 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence - Opération 2	60%	175.200 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence - Opération 3	70%	53.480 euros
Montant total HT Auto financement		398.623 euros HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le transfert de la subvention du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2018-2019, pour la tranche 2018, attribuée initialement à la commune de Saint-Cannat, puis transférée à la Métropole Aix-Marseille-Provence suite au transfert de compétences du 1^{er} janvier 2018 pour des opérations sur des réseaux d'assainissement et eau potable.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer tout document nécessaire au transfert de la subvention du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2018-2019.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement :

- sur le budget annexe de l'Eau – Territoire du pays d'Aix et d'Aubagne, opération budgétaire 10, nature 21531
- sur le budget annexe de l'Assainissement – Territoire du pays d'Aix, opération 10, nature 21532

La recette correspondante est inscrite en section d'investissement :

- sur le budget annexe de l'Eau – Territoire du pays d'Aix et Aubagne, opération 10, nature 1313 ;
- sur le budget annexe de l'Assainissement – Territoire du pays d'Aix, opération 10, nature 1313

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT